

**Liste des pièces à fournir pour un dossier MDPH**

**Pièces communes à toutes les demandes :**

* Le formulaire de demande CERFA complété, daté et signé : la partie administrative du formulaire de demande doit être remplie par le demandeur et les cases correspondantes à la situation du demandeur doivent être cochées ; le projet de vie doit être rédigé ; le nom et prénom du demandeur doivent apparaître en haut de chaque page
* Le certificat médical CERFA daté de moins de 3 mois, rempli, signé et tamponné par le médecin traitant ou médecin spécialisé, qui connaît le mieux le handicap du demandeur
* La photocopie recto-verso d'une pièce d'identité
* La photocopie d'un justificatif de domicile daté de moins de 6 mois (facture EDF ou téléphonique, quittance de loyer…)
* La photocopie de l’attestation de droits (CAF ou MSA)
* La photocopie du dernier avis d’imposition ou de non imposition

**Pièces à fournir pour une demande d’Allocation de l'Enfant Handicapé (AEEH) et son complément :**

* La photocopie de la pièce d'identité des représentants légaux (ou tuteur) de l'enfant, de l’extrait d'acte de naissance ou du livret de famille
* Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal du parent allocataire (destiné aux organismes payeurs : CAF / MSA) ou attestation d'emploi d'une tierce personne

**Pièces à fournir pour une demande de cartes :**

* 2 photos d'identité récentes en couleur (avec nom et prénom au dos)

**Pièces à fournir pour une demande relative à l’emploi et l’orientation professionnelle :**

* Un projet professionnel
* Un curriculum vitae à jour
* Une photocopie de la notification de pension d’invalidité, de rente d’accident de travail, de maladie professionnelle
* Une fiche d’aptitude du médecin du travail, avec les aménagements si besoins
* Une photocopie de l’inscription à Pôle Emploi

**Pièces à fournir pour une demande de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) :**

* Un relevé d'identité bancaire (destiné au Conseil général – organisme payeur de la prestation)
* Des justificatifs de frais liés au handicap et/ou devis

**Pièces à fournir pour une demande d'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et son complément :**

* Un relevé d'identité bancaire ou postal (destiné à la CAF ou à la MSA – organismes payeurs de la prestation)
* La fiche jointe « fiche employeur » remplie et signée (aide à l'évaluation des demandes)

**Pièces à fournir pour une demande d'orientation vers un établissement ou service médico-social pour adulte handicapé :**

* L'attestation d'hébergement au sein de l'établissement en cas de renouvellement d'orientation

*A savoir : Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, l’usager bénéficie d’un droit d’accès et de rectification des informations en adressant sa demande par écrit à la MDPH.*